

Royan, le 7 octobre 2021

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES

Dossier suivi par Julien YOUINOU
Responsable du Service Juridique
Tél. : 05.46.39.56.65
JY/CC/EG

Monsieur Benoit AGOYER
Gérant
SASU KALMIA PRODUCTIONS

12 rue des Turquoises
85340 OLONNE SUR MER

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception
N°2C 162 189 4243 8

Objet : Avenant n°1 au Contrat de Cession des Droits de Représentation
conclu entre la Ville de ROYAN et la SASU KALMIA PRODUCTIONS

Monsieur,

Je vous remercie de bien vouloir trouver ci-joint, pour attribution, un exemplaire
« original » de l'Avenant n°1 au contrat de cession désigné en objet, conclu entre la
Ville de ROYAN et la SASU KALMIA PRODUCTIONS.

Monsieur Julien YOUINOU, *Responsable du Service Juridique* - ☎ 05.46.39.56.65 - se
tient à votre disposition pour les éventuels compléments d'information que vous
pourriez souhaiter obtenir.

Je vous souhaite bonne réception de ce document et je vous prie de croire,
Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Maire,
par délégation,
Le Premier Adjoint,



Didier SIMONNET

P.J./1

Exp. en PAR
le 08.10.2021

En provenance de :

SASU KALMA Productions

12 rue des Impasses

85310 OLOMNE SUR MER

SRPZ V25 MSR 2A 19-100103 09-20



LA POSTE

Numéro de l'AR :

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION

AR 2C 162 189 4243



Présenté / Avisé le: 15/10/21

Distribué le: 15/10/21

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI / permis de conduire

Autre

[Signature]

Signature sociétaire

* Le facteur a vérifié sa signature que fidèle du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.
La Poste agit en vertu de n° 0603



Ville de Royan SJ
Hôtel de Ville (B21.505)
80 avenue de Pontalzac
17205 ROYAN Cedex



Entre les soussignés :

Raison sociale : **SASU KALMIA PRODUCTIONS**

N° Siret : 533 247 847 00015 Code APE : 9001Z

Licences d'entrepreneur de spectacles n° 2 : PLATESV-R-2020-006738 et 3 : PLATESV-R-2020-006739

Adresse : 12 rue des Turquoises – 85340 OLONNE SUR MER

TVA Intracommunautaire : FR56533247847

Téléphone : 09 83 26 94 95 / 06 68 59 20 30

Mail : benoit@kalmiaproductions.com

Représentée par : Benoît AGOYER Qualité : Gérant

Ci-après dénommé «LE PRODUCTEUR », d'une part,

ET

Raison sociale : **LA VILLE DE ROYAN**

N° Siret : 211 703 060 0013 Code APE : 751A

Licence d'entrepreneur de spectacles n° :

PLATESV-D-2021-005035 - licence 1 (Salle Jean Gabin)

PLATESV-D-2021-005038 - licence 2

PLATESV-D-2021-005036 - licence 3

TVA Intracommunautaire : Non assujetti

Adresse : 80 avenue de Pontailiac – CS n° 80218 – 17205 ROYAN CEDEX

Téléphone : 05.46.39.56.56

Mail : c.courtot@mairie-royan.fr

Représentée par Patrick MARENGO en sa qualité de Maire de Royan

Ci-après dénommé « L'ORGANISATEUR », d'autre part,

Suite à l'impossibilité de la tenue du spectacle Blanc & Hétéro d'Arnaud Demanche le 13 février 2021 à la salle de Spectacle de Royan Jean Gabin – 112 rue Gambetta – 17200 ROYAN à cause de la crise sanitaire liée à la COVID 19, ce spectacle est reporté dans les conditions suivantes :

Date : 12 février 2022 à 20h00

Durée du spectacle : 1h15

Les articles du contrat initial demeurent inchangés en dehors des articles suivants :

Article VIII - MONTAGE - DÉMONTAGE - RÉPÉTITIONS

Le lieu sera mis à la disposition du PRODUCTEUR à partir du **12 février 2022 à 14h00** pour permettre d'effectuer le montage, les réglages et d'éventuels raccords.

Le démontage et le rechargement seront effectués le **12 février 2022** à l'issue du spectacle.

Article XIV - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Cet avenant devra être renvoyé dûment complété au PRODUCTEUR avant le 25 octobre 2021.

L'ORGANISATEUR remettra au PRODUCTEUR 10 invitations.

Nombre de mots rayés nuls :

Paraphes :

Article XV : LOI DU CONTRAT

Le contrat n° DEM/2104 ainsi que ce présent avenant sont régis par la loi française et le français est la langue faisant foi quant à l'interprétation du contrat n° DEM/2104 du présent avenant.

Fait en deux exemplaires, ce contrat ne pourra comporter ni ajout, ni rature qui ne soit signé par les deux parties après lecture. Faire précéder les signatures de la mention manuscrite «lu et approuvé »

Fait à : Les Sables d'Olonne

Le : 24 septembre 2021

LE PRODUCTEUR :
Benoît AGOYER

L'ORGANISATEUR :
Pour la ville de Royan

07 OCT. 2021



*Pour le Maire, par délégation
Le Premier Adjoint*



Didier SIMONNET

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n°20.1480 en date du 21 juillet 2020, lui portant délégation de fonction et de signature, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Nombre de mots rayés nuls :

Paraphes :